

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 17 décembre 2018

COMPTÉ-RENDU ET PROCÈS VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

L'intégralité de la séance est disponible au format audio en Mairie



Nombre de conseillers en exercice :	29	L'an deux mille dix-huit, le lundi dix-sept décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.
Nombre de conseillers présents :	27	
Nombre de pouvoirs enregistrés :	1	
Nombre de conseillers votants :	28	

Étaient présents (27) :

M. Frédéric **BONNICHON** – Mme Danielle **FAURE-IMBERT** – M. Serge **BRIOT** - Mme Marie **CACERES** - M. Lionel **CHAUVIN** = Mme Nathalie **ABELARD** - M. Ramon **GARCIA** - M. Gilles **DOLAT** – M. Louis **LEVADOUX** – M. Dominique **RAVEL** – M. Franck **POMMIER** = Mme Sylvie **BORDAGE** - M. Jacques **CREGUT** – Mme Chantal **CRETIN** - Mme Emmanuelle **MECKLER** M. Pierre **FASSONE** – Mme Catherine **MAUPIED** Mme Arminda **FARTARIA** Mme Brigitte **GUILLOT** - M. Jean François **MESSEANT** - Mme Marie **ROUVIER-AMBLARD** - Mme Nathalie **RENOU** - M. Thierry **VIDAL** – Mme Anne **MIGNOT** M. Guy **VEILLET** - M. François **CHEVILLE** M. Cédric **CHAMPION**

Absents représentés et pouvoirs (1) :

Mme Marie Christine **PIRES**

représentée par

Mme Marie **ROUVIER-AMBLARD**

Absents excusés (1) :

Mme Mathilde **MORGE-CHANUDET**

Mme Marie CACERES est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Il demande si le compte-rendu de la séance du 20 novembre 2018 appelle des remarques particulières de la part de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, **le compte rendu du 20 novembre 2018 est ainsi adopté à l'unanimité.**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. RETOUR SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DU 13 NOVEMBRE 2018 AU 11 DÉCEMBRE 2018 **Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON**

Par délibération du 12 avril 2014, modifiée le 12 février 2016, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Le tableau ci-dessous récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT, pour celles d'un montant supérieur à 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC.

N° d'alinéa	N° de décision	TIERS	OBJET	MONTANT HT
26	085	Région et Ligue de Tennis	Demande de subvention	Travaux : 1.5 M € (phase 1) Subventions : 300 000 €

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations confiées

2. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

La loi "Administration Territoriale de la République" (ATR) impose aux Collectivités Territoriales depuis 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois maximum avant l'examen du budget primitif. Il s'agit de la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Territoriales et d'un moment important de la vie d'une collectivité.

Le ROB n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel puisqu'il n'est pas sanctionné par un vote. Sa teneur fait néanmoins l'objet d'une délibération.

Ce débat offre aux élus du Conseil Municipal l'occasion de débattre sur les grandes orientations budgétaires annuelles qui se retrouveront dans le budget primitif.

Le ROB est également une occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité. C'est pourquoi, il intègre, à la fois, une analyse rétrospective de la situation financière de la Commune et une analyse prospective tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles.

Au vu d'une gestion analytique, d'une nouvelle consolidation des budgets réalisée en 2016, et d'un suivi de la Loi de Finances pour 2019, il est possible d'envisager la présentation d'un ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) en décembre afin de procéder au vote des budgets en début d'année suivante. Le vote des BP 2019 est prévu avant le 17 février 2019.

Le rapport d'orientation budgétaire est joint en [annexe 1](#).

Le Conseil municipal atteste de la tenue du Débat

3. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET SOURCES

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Afin de pouvoir mandater le suivi annuel de la ressource thermale, **il est proposé au Conseil Municipal** d'inscrire dans le budget les crédits suivants :

- augmentation de l'article 6156 (maintenance) pour 9 000 €
- diminution de l'article 2313 (constructions) pour 9 000 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. DÉCISION MODIFICATIVE N°3 SUR LE BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Afin de pouvoir mandater les échéances d'emprunt, **il est proposé au Conseil Municipal** d'inscrire dans le budget de la commune section d'investissement les crédits suivants :

- augmentation de l'article 1641 (emprunts) pour 50 000 €
- diminution de l'article 2313 (constructions) pour 50 000 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2019

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Les tarifs appliqués sur la facture Eau-Assainissement intègrent toutes les composantes intervenant dans le calcul du prix de l'eau, à savoir les parts syndicales, les taxes d'État et la part communale fixée par délibération du Conseil Municipal. La part fixe (abonnement) est également comprise et ramenée au m³ (pour une consommation à 120 m³).

Il est proposé au Conseil de ne pas augmenter la part communale du prix de l'eau et de l'assainissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous, la période de facturation étant à compter du 1er Janvier 2019.

	À compter du 01/01/2019	
	H.T.	TTC
Location de Compteurs	Par compteur :	
15 mm	7.19000	7.58545
20 mm	10.93000	11.53115
30 mm	17.74000	18.71570
40 mm	30.00000	31.65000
60 mm	90.05000	95.00275
80 mm	112.60000	118.79300
100 mm	163.00000	171.96500
Forfait Abonnement Eau	27.35000	28.85425
	Par m3 :	
EAU Châtel-Guyon & les Grosliers	0.73900	0.77965
ASSAINISSEMENT Châtel-Guyon	0.79040	0.86944
ASSAINISSEMENT Les Grosliers	1.51940	1.67134
ASSAINISSEMENT Saint Hippolyte	0.37900	0.41690

NB : des études sont en cours dans le cadre du transfert prévu le 1er janvier 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. TARIFS DU « SÉJOURS JEUNES SKI » POUR 2019

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

L'organisation de séjours extérieurs pour les jeunes du territoire a débuté en 2015 à l'échelle communautaire (VSV initialement). Il a été décidé de reconduire l'opération en 2016, 2017 et 2018, mais sous une forme garantissant plus de sécurité juridique et financière.

Fort de ces expériences réussies, il est proposé de poursuivre ce service sur les vacances 2019 de février.

En effet, il est nécessaire de poursuivre cette dynamique dans le contexte de la fusion,, dans l'attente des décisions qui seront prises autour de l'exercice de la compétence « Enfance-Jeunesse », qu'il a été décidé de poursuivre l'initiative en 2019, tout en ouvrant un certain nombre de places aux jeunes des autres communes de RLV.

Il est précisé qu'un nouveau mode financement est projeté côté RLV, sous la forme d'appel à projets, avec les critères suivants :

- Permettre au plus grand nombre l'accès à des séjours de découverte lors des périodes de vacances scolaires
- Soutenir la mobilité citoyenne des jeunes dans toutes ses composantes (sociale, territoriale, internationale)
- Promouvoir l'engagement, la mobilisation des jeunes, ainsi que les processus de co-construction des projets
- Accompagner le jeune dans ses démarches d'insertion (sociale, professionnelle)
- Lutter contre les situations précaires et prévenir les problématiques de santé
- Inciter les projets qui favoriseraient une pratique sportive ou culturelle
- Appréhender les problématiques d'habitat ou résidentiel du jeune

Le financement serait :

- Selon les quotients, les familles devraient supporter 50 % du coût des séjours,
- RLV environ 20 %
- Les communes 30 %

Pour le séjour ski, il est proposé les tarifs suivants

Tranches	1	2	3	4	5
QF	0 < QF < 700	701 < QF < 950	951 < QF < 1500	QF > 1500	Extérieur RLV
% familles	30%	35%	45%	50%	100%
Tarifs 50 jeunes 2019	265 €	303 €	341 €	379 €	759 €

Dispositif VACAF possible selon barème en vigueur. Renseignements lors de l'inscription.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL COMMUNAL

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. SERGE BRIOT

2 agents peuvent bénéficier d'une stagiarisation à l'issue d'une période contractuelle de 1 an réalisée sur 2018. Ces deux agents présentent les qualités nécessaires pour accéder à une stagiarisation d'un an qui permettra à l'autorité de s'assurer, à l'issue, qu'une titularisation sera possible.

Il s'agit d'un poste d'ASVP au sein de la police municipale et d'un poste d'agent logistique aux services techniques.

À date, il y a : 90 titulaires, 19 contractuels et 5 contrats aidés.

⇒ Il est proposé au Conseil d'approuver l'actualisation du tableau des effectifs ainsi présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DE LA SEM CHÂTEL DÉVELOPPEMENT ET RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE

Rapporteur : M. Frédéric BONNICIHON et Mme Danielle FAURE-IMBERT

L'article L1524-5 du CGCT stipule que « *Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an* »

Les bilans annuels sont présentés en Commission Thermalisme, souvent élargie, mais pas en Conseil Municipal. C'est donc pourquoi il est proposé de régulariser la situation au regard des dispositions prévues par le CGCT citées précédemment avec une présentation synthétique en Conseil.

Des tableaux synthétiques reprenant les chiffres clés de la vie de la SEM depuis 2008 seront présentés en séance.

Ce qui peut être déjà souligné, de façon textuelle, c'est qu'en 10 ans la gestion de la SEM a permis de doubler la fréquentation et a permis de trouver un opérateur privé qui, en parallèle de la location gérance qu'il assume depuis le 1^{er} janvier 2017, investis actuellement 35 millions d'euros dans la construction d'un nouveau Resort Thermal.

D'autre part, l'article L1524.- du CGCT indique également que les représentants peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés ; De même, cette disposition très spécifique aux SEM (cela n'est pas le cas pour les représentations au sein des intercommunalités par exemple) n'a pas fait l'objet d'une délibération spécifique. Pour la bonne information du Conseil, le montant alloué à Danielle FAURE-IMBERT pour assurer les fonctions de Président-Directeur-Général est de 500 euros.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. VENTE DE LA VILLA SAINT-JOSEPH À L'OPHIS

Rapporteur : M. Frédéric BONNICIHON

Dans le cadre combiné des lois SRU et ELAN, notre collectivité doit réaliser près de 580 logements sociaux d'ici 2031, dont 91 d'ici 2020. Ces objectifs sont inatteignables mais il convient de les intégrer dans nos réflexions relatives à l'habitat. Plusieurs opérateurs ont étudié les capacités de la villa Saint-Joseph à recevoir des logements.

L'OPHIS, après une étude aboutie, propose à la commune de racheter cet immeuble pour 280 000 euros pour réaliser 16 logements locatifs allant du T1 au T4. Il est rappelé que c'est le prix auquel la ville l'a racheté en 2012. Cette opération permettra de répondre, même partiellement, aux objectifs légaux fixés.

Compte tenu de la nécessité de ne pas laisser ce patrimoine bâti vide toute occupation, des complexités techniques qu'il revête pour le transformer, et du projet présenté par l'OPHIS,

⇒ Il est proposé au Conseil :

- d'approuver la vente de la villa Saint-Joseph pour 280 000 euros au profit de l'OPHIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- RAPPORTS ANNUEL PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2017
- RAPPORTS ANNUEL PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2017
- RAPPORTS ANNUEL PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU - SIARR
- RAPPORTS ANNUEL PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU - SMIAC
- PRÉSENTATION SYNTÉTIQUE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – PCS
-

Le Maire clôt la séance à 22h45.

Compte-rendu établi à Châtel-Guyon, le vendredi 28 décembre 2018,
Frédéric BONNICHON,
Maire de Châtel-Guyon



